



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_009_2026

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT RD32 (passage d'un convoi exceptionnel)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-1 et suivants et R411-5, Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu la demande du **Groupe Crayon 29 Rue Louis Jacques Thenar 71100 Chalon-sur-Saône;**

Considérant le passage d'un convoi exceptionnel dans la nuit du 31 mars 2026 au 1er avril 2026,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous les véhicules sur la RD32 des deux côtés de la chaussée.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement sera interdit à tous les véhicules de l'entrée à la sortie de la commune, sur la RD32 (route de Charmes, rue P. Legrand et rue de l'Europe), des deux côtés de la chaussée :

du mardi 31 mars 2026 19h00 au mercredi 1er avril 2026 11h00

Article 2 - Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes disposition.

Article 3 - Tout véhicule en infraction sera enlevé aux frais du contrevenant et avis à la Gendarmerie.

Article 4 - Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Entreprises TRB et ID VERDE
- UT centre - Conseil Départemental des Vosges
- M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, Emmanuel GABORAUD



Fait à ESSEGNEY, le 23 mars 2026

AR_009_2026